



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Rehabilitation International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Intégration des femmes et filles handicapées à la société : des avantages pour tous

La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 doit constituer une occasion sans précédent de rectifier les erreurs et les injustices commises à l'égard des femmes et filles handicapées en assurant leur pleine participation aux diverses sphères de la vie économique, culturelle et politique. Les femmes et filles handicapées doivent être reconnues et appréciées pour les contributions qu'elles peuvent apporter au développement de leurs communautés et de leurs sociétés. Elles constituent une ressource importante qu'il convient d'exploiter en les intégrant à la population active pour qu'elles puissent être productives, recevoir une rémunération et payer des impôts comme tout un chacun. Il faut leur permettre de contribuer à l'économie mondiale.

Comme l'a déclaré le président de l'Assemblée générale à la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement qui s'est tenue à New York le 23 septembre 2013, compte tenu de l'ampleur de ce groupe fortement marginalisé, il nous appartient à tous de s'assurer que tout futur objectif de développement durable tienne compte des personnes handicapées.

Des efforts résolus doivent être consentis pour examiner leurs préoccupations et en tenir compte dans tous les programmes et politiques à venir. Le cas échéant, des mesures spéciales doivent être prises à tous les niveaux pour intégrer les femmes et filles handicapées au développement, et ainsi réellement donner un sens à la volonté qui sous-tend les nouveaux objectifs du Millénaire pour le développement : « ne laisser personne derrière ».

Rehabilitation International estime qu'il est essentiel d'intégrer les filles et femmes handicapées dans les associations de femmes. Cela contribuera à faire entendre leur voix et à amener la société à en tenir compte. Il est impératif que les principales associations de femmes intègrent les femmes et filles handicapées à leur action politique afin que leurs droits soient reconnus et respectés.

Rehabilitation International attache la plus grande importance à la nécessité de dispenser une éducation aux femmes et filles handicapées, étant donné qu'elles sont les membres les plus marginalisés de la communauté handicapée, dans les pays à revenu élevé comme dans les pays défavorisés. L'éducation est un droit fondamental considéré comme étant à la base du développement et central à la réalisation de tous les autres objectifs de développement.

Néanmoins, des millions de femmes et filles handicapées se voient toujours refuser le droit à l'éducation pour diverses raisons.

En dépit de la réduction de l'écart entre les sexes ces dernières années, la majorité des enfants en âge de fréquenter l'école primaire non scolarisés est encore généralement constituée de filles handicapées. Elles sont plus susceptibles que les garçons handicapés de se voir refuser l'accès à l'éducation en raison, entre autres, de la faible valeur accordée aux filles handicapées, même au sein de leur propre famille.

Le taux d'alphabétisation mondial est estimé à 3 % de tous les adultes handicapés et 1 % des femmes handicapées. Celles-ci ont souvent un accès limité à

la formation professionnelle et de perfectionnement des compétences, et ont donc moins de possibilités d'emploi. Quand elles ont un emploi, elles reçoivent généralement un salaire inférieur et ont moins de perspectives de maintien de leur poste et d'évolution professionnelle. Si toutes les personnes handicapées rencontrent d'énormes difficultés pour se faire engager, les hommes ont souvent deux fois plus de chances que les femmes de trouver un emploi.

De même, si toutes les femmes handicapées, quel que soit leur âge, éprouvent des difficultés pour accéder aux services de santé, les femmes atteintes d'un handicap mental ou psychosocial sont très susceptibles de souffrir de discrimination sexiste, de violence, de la pauvreté, de perturbations et d'autres privations sociales. Les conséquences de la discrimination fondée sur le sexe et le handicap sont particulièrement désastreuses pour les femmes handicapées vivant dans des pays où elles sont victimes de désavantages sociaux, culturels et économiques qui les empêchent d'accéder aux services de base, notamment l'éducation, les soins de santé et l'emploi.

À cet égard, Rehabilitation International s'engage à poursuivre les efforts déployés depuis plus de neuf décennies pour assurer la réalisation des droits des personnes handicapées et la pleine jouissance de ces droits sur la base de l'égalité avec les autres.
